



Pôle Appui Territorial  
Direction des Mobilités  
Territoire de MAURIAC

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

### ARRÊTÉ portant réglementation temporaire de la circulation

Commune de Le FALGOUX  
*Route Départementale n° 37*

Le Président du Conseil départemental du CANTAL,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'arrêté n° 25-0892 du 2 Avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du CANTAL aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

Vu l'avis favorable de la commune de LE FALGOUX

Vu les consultations pour avis des Mairies de Le VAULMIER, SAINT-VINCENT de SALERS, SALERS, ANGLARDS de SALERS et SAINT-BONNET de SALERS.

Vu la demande de BERGHEAUD en date du 16/05/2025,

Considérant que les travaux de reprise de la chaussée nécessitent d'interdire et de dévier la circulation,

Sur proposition du coordonnateur territorial de Mauriac,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

La circulation sera interdite sur la Route Départementale n° 37 entre le carrefour de la RD 680 au Col de Nérone et le carrefour de la RD 12 au FALGOUX du 19/05/2025 au 28/05/2025 de 8h00 à 17h30 les jours ouvrés.

#### ARTICLE 2 :

L'ensemble de la circulation sera dévié, dans les 2 sens de circulation, au Col de Nérone par les Routes Départementales n°680 jusqu'à SALERS, puis la RD n° 22 jusqu'à ANGLARDS de SALERS puis Pons, la RD 678, puis la RD 12 jusqu'au FALGOUX.

#### ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue l'entreprise chargée des travaux et comporte :

- Les dispositifs physiques de fermeture des routes.

- La signalisation de position et de pré-signalisation de fermeture des routes.

Date de publication **10/05/2015**

#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

#### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 6 :**

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Routes départementales du CANTAL
- M. le Maire de Le FALGOUX
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du CANTAL
- Entreprise BERGHEAUD

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Un exemplaire est transmis pour information à :

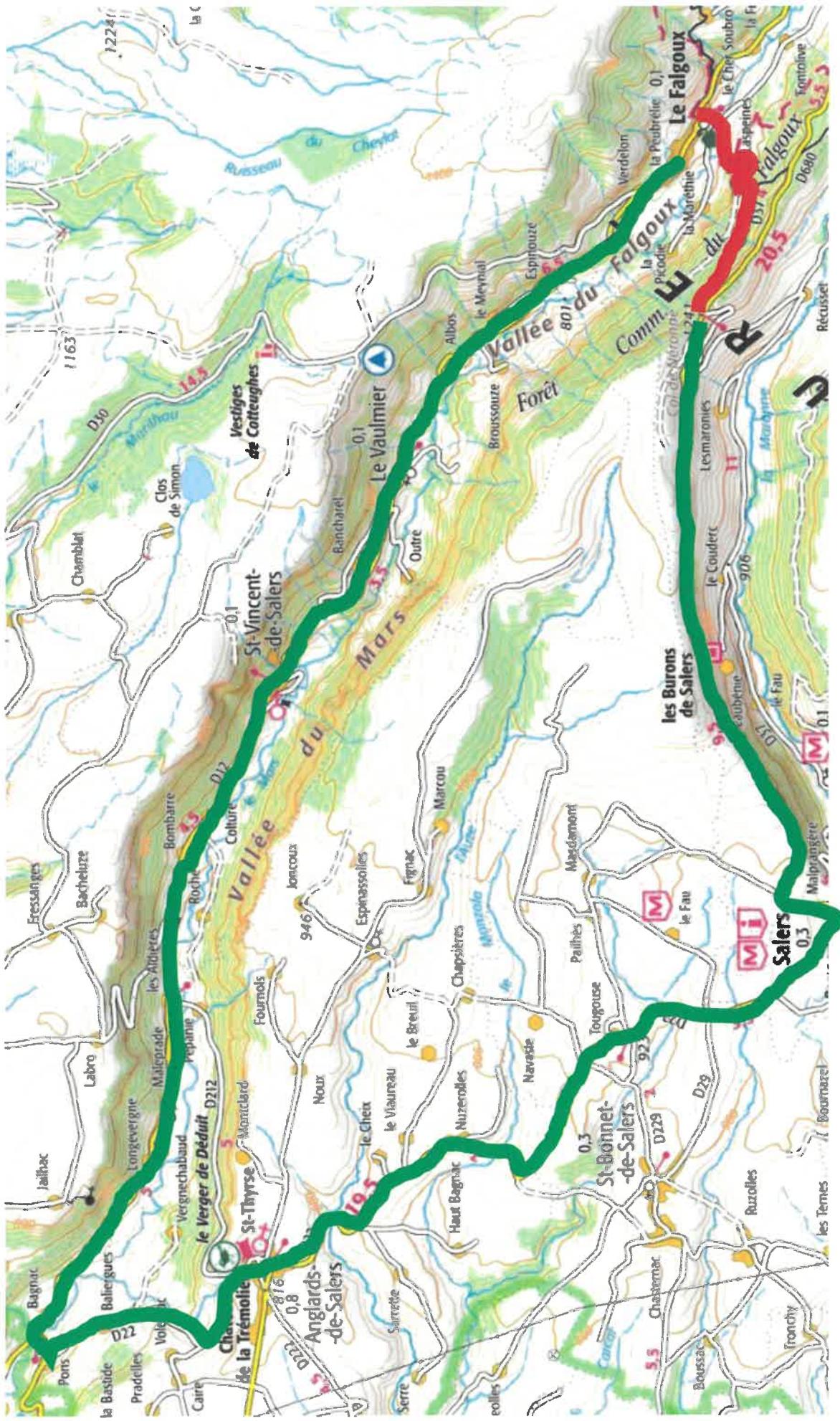
- MM. les Maires de Le VAULMIER, SAINT-VINCENT de SALERS, SALERS, ANGLARDS de SALERS, SAINT-BONNET de SALERS et SAINT-PAUL de SALERS
- M. le Directeur du service Départemental d'Incendie et de Secours du CANTAL
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du CANTAL
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du CANTAL

A Aurillac le 19 Mai 2015.

**Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le Directeur des Mobilités**



Philippe FABREGUE



RD 37 fermée entre le col de Néronne et le Falgoux

Déviation par les RD 680, 22, 678 et 12 via Salers, Balerques, Pons, les Aldières, Saint Vincent de Salers et le Vaulmier

## Fabrice Bouscatier

---

**De:** Mairie LE FALGOUX  
**Envoyé:** vendredi 16 mai 2025 10:54  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Objet:** RE : PROLONGATION fermeture - RD 37 - Le Falgoux  
  
**Importance:** Haute

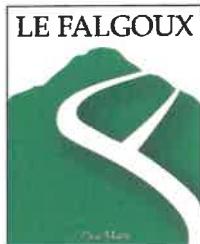
Bonjour,

Mr Chambon donne un avis favorable, mais demande une ouverture la nuit et le week end, du fait de l'ouverture du camping et du gite d'étape pour lesquels nous avons des réservations.

D'autre part nous avons des habitants au Rouffier et le Monsieur qui est une personne âgée qui part en dialyse en taxi 3 fois par semaine (lundi mercredi et vendredi).

Cordialement

La Mairie du Falgoux  
Tel/Fax: 04-71-69-51-28



**Le : 16 mai 2025 à 10:33 (GMT +02:00)**

**De :** "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>

**À :** "Mairie LE FALGOUX" <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>, "Mairie LE VAULMIER" <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>, "Mairie SALERS" <contact@mairiesalers.fr>, "Mairie SAINT BONNET DE SALERS" <mairie.saintbonnetdesalers@wanadoo.fr>

**Objet :** PROLONGATION fermeture - RD 37 - Le Falgoux

Bonjour,

L'arrêté de fermeture de la RD37 entre le col de Neronne va être prolongé du 19 mai au 28 mai, suite à du retard pris sur le chantier.

Merci de bien vouloir me retourner l'avis des maires par retour de mail.

Cordialement,

Fabrice Bouscatier  
Coordonnateur Territorial de Mauriac.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.